

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/02/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le dix-huit février deux mille quatorze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du onze février deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	13
Nombre de conseillers excusés :	07
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. ANGO Jacques-Vianney.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha, Mme FONTANIVE Marzéna et Mme LECLERE Claudine.

Pouvoirs : M. CABART Jean-Claude à M. ANGO Jacques-Vianney, M. GIRARD Pascal à M. SERGENT Jean-marie, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise.

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 25/02/2014

**OBJET : CIMETIERE – reprise de concessions arrivées à leur terme
et non renouvelées**
N° 14 33

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions situées au cimetière communal arrivées à leur terme et non renouvelées :

- délivrée le 12 octobre 1969, sous le n°262 rangée J à M. BAILLOT Bernard, concession trentenaire arrivée à son terme le 11 octobre 1999 et non renouvelée. Mme VARIN Sylviane, domiciliée 40, rue du Moulin à 51300 VAVRAY LE GRAND a déclaré ne pas renouveler et abandonner cette concession au profit de la commune de Pargny sur Saulx par attestation du 31 janvier 2014. Cette concession est libre de toute inhumation.

- délivrée le 22 décembre 1982, sous le n° N du plan 415 à M. MERGER Emile, concession trentenaire arrivée à son terme le 22 décembre 2012 et non renouvelée. Mme MERGER Lucienne, domiciliée 112 Avenue du Bois du Roi à 51340 PARGNY SUR SAULX a déclaré ne pas renouveler et abandonner cette concession au profit de la commune de Pargny sur Saulx par attestation du 17 février 2014. Cette concession est libre de toute inhumation.

AUTORISE le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions, sus-indiquées, arrivées à leur terme et non renouvelées.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN